



**PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 5 de janvier 2011
du 24 janvier 2011**

Délégations et subdélégations de signature

Sommaire

1.	PREFECTURE de la Seine-Maritime.....	2
1.1.	CABINET DU PREFET.....	2
	11-08-Délégation de signature - Directeur de cabinet et bureaux du cabinet	2
2.	DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD OUEST.....	4
2.1.	Direction.....	4
	2011-01-Décision n° 2011-01 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation pour le département de la Seine-Maritime	4
	2011-03-Décision portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel.....	5

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture
(www.seine-maritime.gouv.fr)
rubrique : publications légales - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. PREFECTURE de la Seine-Maritime

1.1. CABINET DU PREFET

11-08-Délégation de signature - Directeur de cabinet et bureaux du cabinet

Préfecture
Cabinet

Directeur de Cabinet et bureaux du cabinet

ARRETE n° 11-06

**Le préfet
de la région de Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime**

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2009, nommant M. Rémi CARON, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2009 fixant l'organigramme de la préfecture de la Seine-Maritime à compter du 1er janvier 2010 ;
- Sur proposition de M. le secrétaire général ;

A R R Ê T E

Article 1er -

Délégation est donnée à M. Jérôme LE COMTE, attaché principal, adjoint au directeur du cabinet, à l'effet de signer les décisions suivantes se rapportant aux attributions des bureaux du cabinet à l'exception des matières énoncées à l'article 2 :

- les décisions relatives aux adjoints de sécurité, citoyens volontaires et cadets de la République,
- les décisions relatives aux demandes de visite des détenus,
- les décisions d'interdiction de stade,
- les décisions relatives à la sécurité routière,
- les décisions relatives aux manifestations sportives terrestres et aériennes,
- les décisions relatives aux feux d'artifices et explosifs,
- les décisions relatives à la détention et au port des armes et munitions, aux chiens dangereux, aux débitants de boissons, hélistations, à la vidéosurveillance,
- les décisions relatives aux habilitations de sûreté portuaire, aux gardes particuliers, aux sociétés et agents des sociétés de gardiennage
- les décisions relatives aux annonces légales
- les arrêtés de dérogation pour les horaires de fermeture des débits de boisson.

Article 2 -

Sont exclues de la délégation accordée à l'article 1er les décisions suivantes :

- les décisions d'hospitalisation d'office,
- le contentieux des décisions relevant du cabinet,
- les demandes de forces mobiles,
- les décisions relatives au fond interministériel de prévention de la délinquance, aux habilitations des travaux d'intérêts généraux,
- des demandes de forces mobiles ainsi que les décisions d'octroi de la force publique dans le cadre des expulsions,
- des mémoires en défense,
- des arrêtés de fermeture de débits de boisson,

Article 3 -

Bureau du cabinet

Délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions à l'exclusion de toute décision défavorable, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

- Mme Brigitte BAHRI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau, et en cas d'absence ou d'empêchement à,
- Mme Katia LABOULAIS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau ;

Bureau de la sécurité intérieure

Délégation de signature est également donnée dans la limite de leurs attributions à l'exclusion de toute décision défavorable, aux fonctionnaires ci-dessous désignés :

Section Ordre Public

- Mme Anne GREUSARD, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de section ;

Section Prévention de la Délinquance

- Mme Axelle DELAUNE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de section ;

Section Réglementation

- Mlle Marie-Hélène GUILBERT, secrétaire administrative de classe supérieure du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de section ;

Bureau de la communication interministérielle

Délégation de signature est également donnée pour les actes de gestion courante dans la limite de ses attributions au fonctionnaire ci-dessous désigné :

- M. Alexandre BOURBONNAIS, attaché du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau

Délégation de signature est également donnée dans la limite de ses attributions à l'exclusion de toute décision défavorable, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Claudie LEMIERE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Article 4 -

L'arrêté préfectoral n° 2010-01 du 30 décembre 2009 est abrogé.

Article 5 -

Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

ROUEN, le 24 janvier 2011

Le Préfet,

Rémi CARON

2. DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES NORD OUEST

2.1. Direction

2011-01-Décision n° 2011-01 portant subdélégation de signature en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation pour le département de la Seine-Maritime

Arrêté n° 2011-01 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du domaine public et de police de la circulation
pour le département de la Seine-Maritime
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions
et départements, modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature
des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;

l'arrêté en date du 30 août 2010, portant nomination de M. Alain DE MEYERE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts,
Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1er octobre 2010 ;

l'arrêté n° 10-75 du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime en date du 05 novembre 2010 portant
délégation de signature
à M. Alain DE MEYERE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;

l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du
21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ;

- l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYERE, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, la délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2010 est exercée par M. Philippe REGNIER, ICTPE, directeur adjoint.

Article 2 :

Délégation est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Grégoire PATHE-GAUTHIER, IPEF, chef du Service des Politiques et des Techniques, par intérim, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 à 1.14 - 2.1 à 2.13 de l'arrêté préfectoral susvisé

- Pascal MALOBERTI, ICTPE, secrétaire général, à l'effet d'exercer les compétences prévues aux points 3.1 et 3.2 de l'arrêté préfectoral susvisé

Michael SAVARY, ITPE, chef du Pôle Sécurité Routière Exploitation, à l'effet de signer les décisions visées aux points 2.1 - 2.2 - 2.7 - 2.9 de

l'arrêté préfectoral susvisé

Franck CARRÉ, IDTPE, chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé

Nicolas SOULACROIX, ITPE, adjoint au chef du district de Rouen, à l'effet de signer les décisions visées aux points 1.1 - 1.2 - 1.6 à 1.12 - 2.11 de l'arrêté préfectoral susvisé

Stéphane SANCHEZ, ITPE, chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé

Marie-Françoise HEDIN, SA, ajointe au chef du Pôle Maîtrise d'Ouvrage, à l'effet de signer les actes relatifs à la procédure visée au 1.14 de l'arrêté préfectoral susvisé

Cécile LABORDE, AA, chef du pôle contentieux et affaires juridiques, par intérim, à l'effet d'exercer la compétence prévue au point 3.1 de l'arrêté préfectoral susvisé
Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Article 4 :

L'arrêté n° 2010-27 du 16 décembre 2010 est abrogé.

Article 5 :

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime et dont une copie sera adressée au préfet de la Seine-Maritime.

Rouen, le 20 janvier 2011
Pour le préfet de la Seine-Maritime
Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest
par délégation
Signé
Alain DE MEYERE

2011-03-Décision portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Arrêté n° 2011-03 portant subdélégation de signature en matière de gestion du personnel

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU:

la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;

- les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée et n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires relative à la Fonction Publique de l'État ;

- le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ; modifié par le décret 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissionnaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

- l'arrêté en date du 30 août 2010, nommant M. Alain DE MEYERE ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1^{er} octobre 2010 ;

- l'arrêté préfectoral n° 10-71 en date du 14 octobre 2010 du Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, donnant délégation de signature à Monsieur Alain DE MEYERE, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;

- vu l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest ; l'organigramme du service ;

ARRETE

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain DE MEYERE, subdélégation de signature est donnée à :

- Philippe REGNIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint

- Pascal MALOBERTI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Alain DE MEYERE, M. Philippe REGNIER et M. Pascal MALOBERTI, subdélégation de signature est donnée à M. Franck GOUEL, ingénieur d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint, et Mme Valérie LE FOULER, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chef du pôle des ressources humaines,

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

Pascal MALOBERTI, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, secrétaire général à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 2.6, 3.1 à 3.3, 4.12, 4.13, 4.17, 4.18, 5.1 à 5.4, 8.1.

En cas d'absence ou d'empêchement la délégation qui lui est consentie sera exercée par M. Franck GOUEL, ingénieur d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à :

-Philippe REGNIER, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, directeur adjoint

-Franck GOUEL, ingénieur d'études et de fabrication, secrétaire général adjoint

-Valérie LE FOULER, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chef du pôle des ressources humaines

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13, 4.17, 4.18 et 8.1 dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13, 4.17 et 4.18 dans l'arrêté préfectoral susvisé :

Grégoire PATHÉ-GAUTIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service des politiques et des techniques, par intérim

François CORNIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service d'ingénierie routière de Rouen, par intérim

Ronan LE COZ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service d'ingénierie routière de Caen

Franck CARRÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district de Rouen

Stéphane BUTEL, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du district Manche-Calvados

Bernard BELON, technicien supérieur en chef, chef de l'antenne de Caen

Philippe LECONTE, technicien supérieur en chef, chef de l'antenne de St Lô

Claude CHATELLIER, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du district d'Evreux

Jean-Marc DALEM, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du district de Dreux

Article 5 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences numérotées 4.12, 4.13, 4.17 et 4.18 dans l'arrêté préfectoral susvisé :

Secrétariat Général :

Alain LAMI, technicien supérieur en chef, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique

Bernard HETROY, technicien supérieur en chef, chef du pôle commande publique comptabilité

Cécile LABORDE, attachée administrative, chef du pôle développement des compétences et pôle contentieux et affaires juridiques, par intérim

Service des politiques et techniques :

Stéphane SANCHEZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle maîtrise d'ouvrage

Yann CHEVALIER, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien et gestion de la route

Michael SAVARY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle sécurité routière exploitation

Nelson GONCALVES, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art

Clément DESPRES, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle qualité audit

Pierre AUDU, contrôleur divisionnaire, chef du pôle assistance et gestion du domaine public

Service d'ingénierie routière de Rouen :

François LEGOIS, technicien supérieur en chef, chef du pôle méthodes et gestion des marchés

Ophélie LOUATRON, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle terrassements assainissements chaussées

Gérald DELANNOY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle direction de chantier

Philippe LE BAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle ouvrage d'art

Sylvie CEVOZ, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle équipements

Matthieu HOLLAND, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle tracé environnement

Jean-Marc BRULARD, contrôleur divisionnaire, chef du centre de travaux de Chartres

Service d'ingénierie routière de Caen :

Benjamin LANDRY, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle terrassements assainissements chaussées

Dominique DORANGE, technicien supérieur en chef, chef du pôle assistance

Michel MESLE, technicien supérieur en chef, chef du pôle administratif

Yves THOMAS, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du pôle direction de chantier

Christian PLOMION, technicien supérieur en chef, chef du centre de travaux d'Alençon

District de Rouen :

Nicolas SOULACROIX, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef du CIGT de Rouen

Marianne COLNOT, secrétaire administrative classe supérieure, chef du pôle administratif et comptable

Jean-Pierre BEAUFILS, technicien supérieur en chef, chef du pôle exploitation Sud

Frédéric NOEL, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation Nord

Ludovic JOIN, contrôleur, chef du CEI d'Isneauville

Thierry HORLAVILLE, contrôleur, chef du CEI de Rouen

Patrick ROY, contrôleur principal, chef du CEI de Gournay

Eric VICQUELIN, contrôleur principal, chef du CEI de Gonfreville l'Orcher

Gilbert LETELLIER, contrôleur principal, chef du CEI d'Auffay, point d'appui de Dieppe

Cédric BERGER, contrôleur, chef du CEI de Maucombe

Jean-Philippe HUBERT, contrôleur principal, chef du CEI de Bouttencourt

District Manche-Calvados

Pierre APICELLA, technicien supérieur principal, chef du CIGT

Antenne de Saint-Lô

Jocelyne MORIN, secrétaire administrative, chef du pôle assistance

Thierry PEREZ, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation

Didier ROINEL, contrôleur, chef du CEI de Saint-Lô
Marc DUPLANT, contrôleur, chef du CEI de Montebourg
Jacky LECORDIER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Poilley
Patrick GARNIER, contrôleur, chef du CEI de Fleury

Antenne de Caen

Jean-Paul MEDA, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Patrick RIVIERE, technicien supérieur, chef du pôle assistance
Marc PUSTELNIK, contrôleur, chef du CEI de Mondeville
Yvonne COLLET, contrôleur principal, chef du CEI de Bayeux
Didier TANGUY, contrôleur, chef du CEI de Villers-Bocage

District d'Évreux

Joseph MOYTIER, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Georges SENKEWITCH, technicien supérieur, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
Marie-Christine DESPREZ, secrétaire administrative, chef du pôle administratif et comptable
Patrick GUYADER, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Verneuil sur Avre
Guy PAPOUIN, contrôleur principal, chef du CEI d'Évreux
Frédéric DUBOIS, contrôleur, chef du CEI d'Alençon

District de Dreux :

Bernard BAILLY, contrôleur divisionnaire, chef du pôle exploitation
Philippe AVALLART, technicien supérieur principal, chef du pôle gestion de la route et veille qualifiée
Michelle LA PORTA, secrétaire administrative classe exceptionnelle, chef du pôle administratif et comptable
Patrick NEVEU, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Dreux,
Christian BOUQUIN, contrôleur principal, chef du CEI de Vendôme
Pascal GILQUIN, contrôleur divisionnaire, chef du CEI de Chartres,
Gilles THOMASSAINT, contrôleur principal, chef du CEI de Chateaudun

Article 6 :

Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 :

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Maritime et dont copie sera adressée au préfet de la Seine-Maritime.

Rouen, le 20 janvier 2011

Pour le préfet de la Seine-Maritime

Le directeur interdépartemental
des routes Nord-Ouest
par délégation

Signé

Alain DE MEYERE

